



**NOTE À L'ATTENTION DE MESDAMES, MESSIEURS LES RECTEURS,
PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉS ET CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET
PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Réf. : N°00/2022/CAMES/SG/DP2

Objet : Lancement de la 37^e session du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED-CAMES)

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer de la tenue du 37^e Colloque du Programme de reconnaissance et d'équivalence des diplômes (PRED), couplé au 15^e atelier de formation à l'assurance, prévu du 22 au 26 novembre 2022.

Dans la perspective de la tenue dudit colloque, les activités ci-après sont planifiées :

- la manifestation d'intérêt matérialisée par le renseignement d'une fiche de candidature à transmettre au CAMES ;
- l'organisation par le CAMES d'une session de formation en ligne sur le dispositif PRED ;
- l'organisation par le CAMES d'une session de formation en ligne des experts sur l'évaluation externe des offres de formation ;
- une phase de réalisation de l'auto-évaluation des offres de formation par les institutions d'enseignement supérieur et de recherche (IESR) ;
- le dépôt en ligne sur la plateforme dédiée (<https://pred.cames.online>) des dossiers de demande d'accréditation par les IESR ; le dossier d'accréditation étant constitué principalement d'un rapport d'auto-évaluation et des éléments de preuve joints en annexe;
- la vérification des dossiers de candidature par le CAMES avec avis de recevabilité ou de demande de complément d'information en vue de : (i) l'accompagnement des IESR dans le cadre de l'assurance qualité et (ii) la poursuite de la procédure dans le cadre de l'accréditation ;
- l'instruction des dossiers de demande d'accréditation par des experts disciplinaires;
- la proposition des comités d'évaluation (équipes d'experts) sur site aux IESR pour confirmation d'absence de tout conflit de proximité ou d'intérêt ;
- l'évaluation sur site par des experts désignés par le CAMES ;
- l'organisation d'une Commission d'accréditation au cours de la 37^e session du Colloque PRED ;
- l'approbation des résultats provisoires par les instances compétentes du CAMES (Comité Consultatif Général – CCG, Conseil des Ministres) ;

.../



Le calendrier prévisionnel du programme s'établit ainsi qu'il suit :

Activités	Période
Manifestation d'intérêt (envoi des fiches d'inscription + frais d'inscription)	18 Février – 01 Juin 2022
Réalisation de l'auto-évaluation des offres de formation par les IESR	21 Février – 01 Juin 2022
Organisation de la session de formation en ligne sur le dispositif PRED	Avril 2022
Soumission des dossiers de candidature sur la plateforme PRED (renseignement de la plateforme)	18 Avril - 30 juin 2022
Réalisation de l'évaluation externe par les experts CAMES	01 Septembre - 30 Octobre 2022
Organisation du colloque annuel : commission d'accréditation	22 - 26 Novembre 2022
Publication des résultats provisoires et recours du PRED	Décembre 2022
Approbation des résultats par le CCG	Février - Mars 2023
Approbation des résultats par le Conseil des Ministres	Mai - Juin 2023
Remise des arrêtés d'accréditation	Juin 2023

Les institutions candidates sont priées d'envoyer leurs fiches d'inscription au Secrétariat Général du CAMES, au plus tard le 1^{er} juin 2022, aux adresses ci-après :

assistance_pred@cames.online; saturnin.enzongayoca@umng.cg; zkrlire@gmail.com; fifioued1@yahoo.fr.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs l'assurance de ma parfaite considération.

NB : L'acte de candidature se fait pendant la période d'inscription par l'envoi de la fiche de renseignement et des frais d'inscription (liste des programmes soumis à l'accréditation).

Ouagadougou, le 18 février 2022

Le Secrétaire Général du CAMES P.I
Grand Chancelier de l'OIPA/CAMES
Président de la Commission d'Éthique
et de Déontologie

Professeur Abou NAPON



Plan stratégique
 DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
 2020-2022